



Le 28 juin 2018

## **COMMUNIQUE COMMUN**

**Intersyndicale de Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP)**

**Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH)**

**Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public**

### **SUITE AU COMITE STRATÉGIQUE POUR LA SANTE MENTALE ET LA PSYCHIATRIE**

La Ministre de la Santé vient d'installer ce jour un Comité Stratégique pour la Santé Mentale et la Psychiatrie. Quelle ne fut pas notre surprise de constater qu'il avait seulement cinq Psychiatres parmi les membres de ce Comité choisis comme tels. Un seul de ses membres peut être considéré comme représentant du cadre des psychiatres des hôpitaux.

En plus, sur le plan institutionnel, où il n'y a pas de représentant syndical, il n'y figure pas non plus aucun représentant de la Conférence des Présidents des CME des CHS. Pourtant il existe des rubriques qui auraient nécessité la présence des représentants des Psychiatres publics, ne serait-ce que par parallélisme sur le fond et sur la forme, à côté des autres organisations professionnelles, civiles et des représentants des usagers.

Ce manque de considération pour les représentants de la Psychiatrie Publique qui assure 85 % des hospitalisations et 70 % de l'activité de la Psychiatrie dans notre pays nous choque.

Nous étions et nous sommes extrêmement réservés sur l'érection de ce Comité Stratégique qui risquerait de doubler le Comité de Pilotage de Psychiatrie qui fonctionne bien à la satisfaction de tous et qui, lui, est parfaitement représentatif.

L'ensemble des psychiatres publics n'accepte pas cette attitude déconsidérante et, en leurs noms, les syndicats signataires élèvent une très vive protestation auprès de la Ministre.

Norbert SKURNIK  
Pour l'IDEPP

Michel TRIANTAFYLLOU  
Pour le SPEP

Marc BETREMIEUX  
Pour le SPH